



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

---

**RÈGLEMENT N° 1277-25-01**  
**TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ, c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 962.1 du *Code municipal du Québec* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la corporation lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de grouper les tarifs exigibles dans un même règlement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 7 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le règlement est modifié par le remplacement de l'annexe B ci-joint.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

**ADOPTÉ**

---

Isabelle Poulin, mairesse

---

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt du projet et avis de motion :	2026-04-114	7 avril 2026
Adoption du règlement :	2026-04-130	14 avril 2026
Avis public d'entrée en vigueur :		15 avril 2026



N° de résolution  
ou annotation

## ANNEXE B SERVICES DES LOISIRS

SUJET	TARIF CONTRIBUTUALE	TARIF NON-CONTRIBUTUALE	NOTES
<b>EMBARCATION – LAC BLEU, CONNELLY ET ÉCHO</b>			
<b>Embarcation motorisée</b>			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	20 \$/saison	450 \$/jour	Non-remboursable
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	25 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	30 \$/saison		
<b>Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau</b>	55 \$/saison		
<b>Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)</b>			
de 21 pieds et moins	110 \$/saison	450 \$/jour	Non-remboursable
de 22 pieds	150 \$/saison		
de 23 pieds	220 \$/saison		
de 24 pieds	300 \$/saison		
de 25 pieds et plus	420 \$/saison		
<b>Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée</b>	Coût entier de l'immatriculation	s/o	Non-remboursable (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur

Un utilisateur des lacs Bleu, Connelly ou Écho qui souhaite également mettre son embarcation sur le lac de l'Achigan doit payer le prix de la vignette du lac de l'Achigan.



N° de résolution  
ou annotation

SUJET	TARIF CONTRIBUABLE	TARIF NON-CONTRIBUABLE	NOTES
<b>EMBARCATION – LAC DE L'ACHIGAN</b>			
<b>Embarcation non motorisée</b>	Gratuit	25 \$/jour	Non-remboursable
<b>Embarcation motorisée</b>			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	25 \$/saison	450 \$/jour	Le 1er lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement). Non-remboursable
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	45 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	110 \$/saison		
<b>Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau</b>	220 \$/saison		
<b>Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)</b>			
de 21 pieds et moins	270 \$/saison	450 \$/jour	Le 1er lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement). Non-remboursable
de 22 pieds	370 \$/saison		
de 23 pieds	525 \$/saison		
de 24 pieds	730 \$/saison		
de 25 pieds et plus	1050 \$/saison		
<b>Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée</b>	Coût entier de l'immatriculation	s/o	
<b>Essai de bateau</b>			
59 minutes et moins	Coût de la catégorie d'embarcation jusqu'à concurrence de 400 \$	450 \$	Avec un concessionnaire
60 minutes à 1 journée complète		Coût de la catégorie d'embarcation pour un contribuable ou minimum 450 \$	
<b>Frais de lavage</b>			
Embarcation non motorisée	25 \$/saison	Inclus	
Embarcation motorisée	25 \$/lavage	Inclus	
<b>Frais de retard pour sortie de bateaux après les heures de fermeture du débarcadère municipal</b>	100 \$		
<b>Frais pour sortie tardive de bateaux après la fin de la saison</b>	550 \$		

- (1) TPS et TVQ en sus  
(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur



N° de résolution  
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
<b>INSCRIPTIONS</b>		
<b>Camp de jour Les Tortilles (été)</b>		
Résident	105 \$/semaine	
Non-résident	180 \$/semaine	
Résident avec service de garde	125 \$/semaine	
Non-résident avec service de garde	200 \$ / semaine	
Service de transport par navette pour résident	35 \$/semaine	(1)
Service de transport par navette pour non-résident	60 \$ / semaine	(1)
<b>Camp de jour de la relâche scolaire</b>		
Résident	100 \$/semaine	
Non-résident	175 \$/semaine	
Résident avec service de garde	120 \$/semaine	
Non-résident avec service de garde	195 \$/ semaine	
<b>FRAIS D'ANNULATION</b>		
Avant le 15 juin	15 % du montant total annulé	Remboursement des frais d'inscription
À partir du 15 juin	Aucun remboursement	Aucun remboursement des frais d'inscription, sauf pour des raisons de santé (preuve à l'appui), - - Frais d'annulation de 15 % du total annulé si les activités ne sont pas commencées. - Remboursement au prorata des jours écoulés si les activités sont commencées.
<b>FRAIS D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE DU PARC DU GRAND-HÉRON</b>		
Résident	Gratuit	
Non-résident 0 - 5 ans	20 \$ / jour	(1)
Non-résident 6 ans ou plus	30 \$ / jour	(1)
Invité accompagné d'un résident	5 \$ / invité / jour	(1)
Forfait famille non résidente (2 adultes - 3 enfants) accompagnée d'un résident	20 \$ / jour par famille	(1)



N° de résolution  
ou annotation

SUJET	TARIF		NOTES
	Résidents	Non-résidents	
<b>LOCATION D'EMBARCATION AU PARC DU GRAND-HÉRON</b>			
Kayak simple – 90 minutes	Gratuit	20\$	Inclut 1 veste de flottaison et 1 rame, pour 1 personne maximum (1)
Kayak double – 90 minutes	Gratuit	25 \$	Inclut 2 vestes de flottaison et 2 rames, pour 2 personnes maximum (1)
Planche à pagaie – 90 minutes	Gratuit	20 \$	Inclut 1 veste de flottaison et 1 rame, pour 1 personne maximum (1)
<b>PASSE DE SAISON – SENTIERS DU CENTRE DE PLEIN AIR ROGER-CABANA</b>			
17 ans ou moins	Gratuit	20 \$	(1)
18 ans ou plus	Gratuit	60 \$	(1)
Passe familiale	Gratuit	40 \$/ adulte 15 \$/ enfant	Prix par personne résident à la même adresse (1)
<b>ACCÈS QUOTIDIEN – SENTIERS DU CENTRE DE PLEIN AIR ROGER-CABANA</b>			
<b>Ski de fond</b>			
17 ans ou moins	Gratuit	10 \$	Inclut les bottes et les bâtons (1)
18 ans ou plus	Gratuit	14 \$	Inclut les bottes et les bâtons (1)
<b>Raquettes et vélo d'hiver</b>			
17 ans ou moins	Gratuit	6 \$	(1)
18 ans ou plus	Gratuit	10 \$	(1)
<b>LOCATION D'ÉQUIPEMENTS</b>			
<b>Ski de fond</b>			
17 ans ou moins	10 \$	10 \$	Inclut les bottes et les bâtons (1)
18 ans ou plus	15 \$	18 \$	Inclut les bottes et les bâtons (1)
<b>Raquette</b>			
17 ans ou moins	8 \$	11 \$	(1)
18 ans ou plus	8 \$	11 \$	(1)
<b>Location saisonnière de ski</b>			
17 ou moins	60 \$	70 \$	Inclut les bottes et bâtons. Valide uniquement pour les séries de cours (1)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables